

ACCEDER A LA E-FORMATION

1-Aller sur le lien suivant : <http://acver.fr/non-titulaires-pc>

2-Cliquez sur « connexion directe à M@gistère ».

ACADÉMIE DE VERSAILLES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

m@gistère

» L'école change avec le numérique »
#EcoleNumerique

Connectez vous à M@gistère

VOTRE PLATEFORME DE FORMATION CONTINUE

Je suis enseignant ou personnel d'un établissement dépendant de l'académie de Versailles

Connexion

[Je ne suis pas de l'académie de Versailles](#)

Exemples : j'ai une adresse email de type prenom.nom@academie.fr ou prenom.nom@education.gouv.fr

Je suis enseignant ou étudiant d'un établissement dépendant de l'enseignement supérieur

Connexion

Exemples : j'ai une adresse email fournie par une université, une ESPé, une école ou par Canopé (Réseau Renater)

Besoin d'aide pour vous connecter ?

[ou connexion directe à M@gistère](#)

M@gistère en quelques mots

3-Cliquez sur « Connexion anonyme ».

ACADÉMIE DE VERSAILLES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

m@gistère

» L'école change avec le numérique »
#EcoleNumerique

Je ne dispose pas d'une adresse académique.

Log in with username and pass
(Votre navigateur doit supporter les cookies) ?

Nom d'utilisateur

Mot de passe Connexion

Se souvenir du nom de l'utilisateur

[Vous avez oublié votre nom d'utilisateur et/ou votre mot de passe ?](#)

Les visiteurs anonymes peuvent accéder à certains parcours

Connexion anonyme

Je dispose d'une adresse académique et je m'authentifie avec mes identifiants de messagerie.

Connexion depuis Arena

« L'École change avec le numérique » : un des grands axes de la loi de Refondation de l'École
Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est doté d'une stratégie ambitieuse visant à faire du numérique un facteur de réduction des inégalités. Améliorer l'efficacité des apprentissages, lutter contre le décrochage, développer la créativité de tous et mieux préparer les enfants à vivre et à travailler en citoyens autonomes et responsables dans la société de demain constituent les grands axes de cette ambition. La loi d'orientation du 8 juillet 2013 instaure le service public du numérique éducatif, dont la mission est d'organiser et de stimuler une offre de contenus et de services numériques de qualité à destination de l'ensemble de la communauté éducative. La direction du numérique pour l'éducation (DNE), créée au mois de mars 2014, a pour rôle de piloter la mise en place et le déploiement de ces nouvelles dispositions, en mettant en synergie tous les acteurs et partenaires du numérique et des systèmes d'information.

Ça y est, vous y êtes !